



2 notaires interviennent dans une succession

Par **mesange**, le **24/03/2009** à **12:30**

Bonjour,

Mon beau père est décédé en mai 2008. Il était divorcé (jugement définitif et antérieur au décès) mais le règlement financier du divorce toujours pas effectué.

Il a 3 enfants issus d'un 1er mariage et 5 d'un deuxième.

Les enfants issus du 1er mariage ont contacté un notaire (à Fougères 35) sans que nous (enfants du deuxième mariage) en soyons informés.

De notre côté nous avons également pris un notaire (à Toulouse 31) qui doit représenter à la fois les 5 enfants et l'épouse divorcée.

Le notaire de Fougères vient d'adresser une facture qui nous est réclamée de 350 € concernant divers actes et aussi entretiens qu'il a eu avec les autres enfants.

Est-ce normal que nous ayons à payer maintenant ces frais ?

Il me semble que ces frais devraient être supportés par les personnes qui ont mandaté ce notaire et éventuellement imputés par la suite sur la part des autres héritiers.

Par ailleurs l'épouse divorcée a-t-elle également droit à une part de l'héritage en plus de la créance non réglée née du divorce ?

Merci de votre réponse